



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Département des Examens et Concours**

Bureau des examens post-bac

Affaire suivie par :
Vanessa THIRION
Cheffe du DEC

Nicolas BONNAVOINE
Adjoint à la cheffe du DEC

Tél : 03 28 37 15 15
Mél : ce.dec22@ac-lille.fr

Sophie BOYS
IA-IPR Sciences Médico-sociales et
Biotechnologies Santé Environnement
Sophie.boys@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Lille, le

03 MARS 2025

La rectrice de région académique,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Monsieur le directeur du SIEC

Monsieur le directeur du CNED

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur « Diététique » - session 2025

Références :

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 5 mars 2019 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Diététique ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de Lille est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « **Diététique** » pour la session 2025.

La présente circulaire comporte les informations relatives à l'organisation et au déroulement des épreuves (fiches) ainsi que les documents supports utiles à l'évaluation du candidat (annexes).



Valérie CABUIL